

# COVID-19

## Votre service de l'eau à vos côtés

### 4 gestes à adopter à la maison

EAU

2 avril 2020

Chère Madame, cher Monsieur,

En cette période de confinement, nous prenons tous de nouvelles habitudes, adoptons de nouveaux gestes. L'eau, au cœur de notre vie domestique, est une alliée précieuse. Nous vous proposons ici quelques gestes à adopter, pour améliorer votre quotidien.



### Bien s'hydrater... même en restant chez soi !

Pour la plupart d'entre nous, qui devons respecter le confinement à domicile, **maintenir ses habitudes alimentaires.... et d'hydratation**, n'est pas toujours si évident. Nous pouvons avoir des réflexes d'hydratation dans notre vie professionnelle ou sociale (se servir un verre d'eau avec le café matinal, remplir sa gourde et la consommer au cours de la journée...), que l'on ne reproduit plus chez soi.

Or, maintenir une bonne hydratation, en buvant **au moins 1,5 litres d'eau par jour est essentiel pour maintenir l'organisme en bonne forme !** Vous pouvez boire l'eau du robinet. Elle est très contrôlée et apporte en moyenne 15 à 25 % des besoins de l'organisme en calcium, magnésium et sels minéraux.

### Le bon geste : jetez les lingettes à la poubelle, pas dans les toilettes !

En cette période de confinement, les impératifs d'hygiène domestique sont encore plus élevés que d'habitude. Pratiques, les lingettes désinfectantes ont conquis un large public : des centaines sont utilisées chaque seconde en France. Pour le ménage, le nettoyage des surfaces, des poignées de portes... et même pour se laver les mains, le premier des "gestes barrière". Mais attention, même si elles sont biodégradables, il faut impérativement les jeter à la poubelle, et non dans les toilettes. En effet :

- Elles peuvent s'accumuler dans les réseaux d'assainissement, jusqu'à former des bouchons. En ce moment, des centaines d'interventions, évitables, sont consacrées chaque jour aux dégâts provoqués par les lingettes ! **En jetant vos lingettes à la poubelle, vous faites un geste pour celles et ceux qui travaillent afin de vous permettre de rester chez vous.**
- L'accumulation de lingettes perturbe par ailleurs le fonctionnement des stations d'épuration : les jeter à la poubelle, **c'est aussi un geste pour la préservation de la qualité de l'eau et de l'environnement.**
- Votre propre branchement d'assainissement peut s'obstruer, engendrant des désagréments nombreux (mauvaises odeurs, débordements des eaux usées...) et des réparations qui seront à votre charge. **Adopter le bon geste "lingette = poubelle" profite à tous, et d'abord à vous !**

POUR EN SAVOIR PLUS

### La facture électronique pour plus de tranquillité

Dans le contexte évolutif de l'épidémie, **vous pouvez vous trouver en situation d'avoir plus difficilement accès à vos factures d'eau.** Vous pouvez par exemple être contraint de rester éloigné de votre domicile, ou la distribution du courrier peut être perturbée. Vous pourriez alors, soit ne pas être informé des prélèvements bancaires à venir, soit risquer d'avoir des retards de paiement si vous n'avez pas opté pour le prélèvement automatique.

**Pour vous éviter toute gêne de cette nature, nous vous invitons à choisir la facture électronique,** si vous ne l'avez pas déjà fait, sur [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr).

### Votre Espace Personnel : toutes vos démarches... de chez vous !

Pour tout contact avec votre service de l'eau, nous vous invitons à privilégier votre espace personnel sécurisé en vous connectant sur [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr). Vous pouvez ainsi bénéficier de tous vos services quand et comme vous le souhaitez :



Maîtrisez votre consommation en consultant votre historique et en estimant le montant de votre prochaine facture.



Devenez incollable sur votre eau en retrouvant toutes les informations sur la qualité de l'eau, son prix et les éventuels travaux en cours : "l'Eau dans ma ville".



Pour éviter les perturbations du courrier, réglez vos factures par carte bancaire ou choisissez le prélèvement automatique. Vous pouvez aussi opter pour la facture électronique.



Lors des périodes de relevé dont nous vous informons, saisissez votre relevé de compteur pour une facture d'eau basée sur votre consommation réelle.



Profitez d'un accès 24h/24 et 7j/7 pour effectuer vos demandes en ligne ou mettre à jour vos informations personnelles.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, notre accueil téléphonique est, en revanche, prioritairement mobilisé pour traiter les appels d'urgence.

### Attention aux fraudeurs !

Profitant du contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, des individus mal intentionnés s'adonnent à des tentatives d'arnaques par e-mail, téléphone ou à domicile, en se faisant parfois passer pour des agents de différents services publics (administration, fournisseur d'énergie... ou d'eau). Votre service de l'eau n'intervient pas à domicile sauf en cas d'urgence. Restez vigilants !